



Paris, le 30 septembre 2022

Colloque 2022 du SER : inscrire l'accélération et la planification des énergies renouvelables dans la loi

La 23^{ème} édition du colloque annuel du Syndicat des énergies renouvelables (SER) a réuni plus de 700 participants, dont une trentaine de parlementaires, qui ont échangé sur les grandes priorités politiques de ces prochains mois, en particulier le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables et la future loi de programmation énergétique. Le SER a remis à cette occasion sa nouvelle « Feuille de route pour une programmation énergie-climat ambitieuse » à Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition énergétique.

Alors que l'examen parlementaire du projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables va débiter en octobre, le colloque annuel du SER a accueilli cette année près d'une trentaine de députés et sénateurs afin d'échanger sur les priorités de la filière des énergies renouvelables. Ces débats nourris ont permis de mieux comprendre les attentes et propositions des différentes formations politiques.

Ce colloque a aussi été l'occasion de rappeler les dynamiques à l'œuvre aux niveaux international et européen, à travers les interventions de Fatih BIROL, Directeur exécutif de l'Agence Internationale de l'Energie, et de Pascal CANFIN, président de la commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire du Parlement européen. Les débats ont permis de souligner les attentes très fortes des Français quant à l'exemplarité de la filière des énergies renouvelables et de rappeler les différentes actions entreprises afin d'y répondre.

Le rôle des territoires dans la transition énergétique a également été mis en avant à travers la remise du Trophée des énergies renouvelables à Alain LEBOEUF, Président du Conseil départemental de la Vendée, pour son engagement exemplaire et l'impulsion qu'il a su donner au développement des énergies renouvelables.

Enfin, le colloque du SER a permis d'engager les discussions sur la future loi de programmation énergétique attendue en 2023. A cette occasion, Jean-Louis BAL, Président du SER, a remis à la ministre de la Transition énergétique, Agnès PANNIER-RUNACHER, sa « Feuille de route pour une programmation énergie-climat ambitieuse », qui présente une vision de la planification fondée sur l'expérience concrète et les besoins identifiés par les acteurs de terrain. En ligne de mire, un objectif de 45% d'énergies renouvelables en 2030, en phase avec la vision de la Commission européenne, et une déclinaison pour chaque filière renouvelable des trajectoires de développement pour les périodes 2024-2028 et 2029-2033.

Téléchargez la nouvelle « Feuille de route du SER pour une programmation énergie-climat ambitieuse » en [cliquant ici](#).

Contact presse :

Quitterie VINCENT
service_presse_ser@enr.fr

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe 450 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le SER sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [in](https://www.linkedin.com/company/ser-enr) Syndicat des énergies renouvelables

